

gage est peut-être trop violent pour une législation comme celle-ci.

J'ai ici une lettre qui m'a été adressée par un cultivateur du comté de Compton, résidant dans le canton de Compton, où j'ai eu une minorité, et le signataire de la lettre est celui dont l'influence m'a valu cette minorité de 17 voix. Voici ce qu'il dit :

Je vois que plusieurs cultivateurs demandent l'abolition des droits sur le maïs.

Cet homme est un éleveur, et il exporte ses bestiaux.

J'aimerais mieux les faire doubler et faire ajouter un centin par livre sur le bœuf et le lard importés des Etats-Unis, ce qui, je crois, favoriserait mieux les cultivateurs. Je ne sais pas si ceci est bien suivant les vues libérales.

"Votre dévoué."

La classe agricole, ainsi que je l'ai déjà dit, mérite d'être bien traitée par ce gouvernement, ou par tout autre. Nous fournissons les marchés pour les villes et les manufacturiers de ce pays ; nous fournissons le trafic aux chemins de fer de ce pays. Nous sommes en état de le fournir. Nous croyons qu'en établissant ces manufactures dans nos limites, nous augmentons notre marché local ; nous croyons qu'en construisant des chemins de fer, nous développons notre pays, et que nous profiterons de ce développement. Nous croyons que l'emploi des journaliers sur les chemins de fer fournira un marché pour nos produits, et que nous allons obtenir le privilège de vendre à ces journaliers et, tout ce que nous demandons à ce gouvernement, ou à tout autre, c'est de nous donner ce marché, mais de nous le donner sans entraves, et d'éloigner la concurrence injuste, et d'accorder au cultivateur canadien le privilège de nourrir la population canadienne.

M. McMULLEN : Je ne suivrai pas l'honorable député dans ces divagations. Ses observations m'ont rappelé un incident, dont j'ai été témoin. Je voyageais et, me trouvant un jour dans un hôtel, un individu vint s'asseoir à table vis-à-vis de moi. Il mangeait de bon appétit, et il avait déjà bu une demi-douzaine de tasses de café, quand le garçon s'approcha de lui, et lui dit : "Vous paraissez bien goûter notre déjeuner. Voulez-vous avoir une autre tasse de café ?" "Je veux bien," dit l'homme, "et je n'ai certainement, jamais de ma vie, bu autant de lavage pour si peu de café." Eh bien ! il y a eu beaucoup de lavage dans le discours de l'honorable député, qui n'a pas du tout traité la question. Il n'en a pas touché un seul point. Il a erré sans s'arrêter à la question qui est devant la chambre. Il n'a pas nié que, même dans son comté, il y avait des maisons abandonnées. Il n'a pas dit que la déclaration faite par l'honorable député de Brome (M. Fisher) était inexacte. Il en a même admis l'exactitude. Il a ajouté, cependant, que s'il avait compté les maisons occupées et s'il les avait comparées à celles qui étaient inhabitées, il aurait constaté que les premières étaient en plus grand nombre que les secondes. Cela ne réfute pas ce que l'honorable député de Brome a dit au sujet des maisons désertes de son comté.

Il a prétendu qu'il payait le bœuf moins cher chez les Américains que dans son comté ; qu'il se le procurait à meilleur marché que ne lui coûterait l'engraissement. Nous voulons changer cet état de choses. Nous voulons que, par l'importation du grain en franchise, nos cultivateurs soient en état d'engraisser leurs animaux, et empêcher nos voisins d'exporter leur viande dans notre pays. Nous

voulons que nos cultivateurs puissent produire la viande dans notre propre pays.

L'honorable député a ensuite parlé des dettes de l'Indiana. Il a dit que les dettes foncière, portant hypothèques, avaient augmenté rapidement et qu'elles avaient atteint un chiffre énorme. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que cet Etat vit sous un mode de politique nationale, telle que nous l'avons ici, et les cultivateurs des Etats-Unis ont été dépouillés par l'opération d'un tarif de protection, comme nos cultivateurs l'ont été, et les résultats ont été les mêmes à l'égard des intérêts agricoles des deux pays. Le peuple des Etats-Unis a été, d'année en année soumis à une forte pression, et il commence à comprendre ce résultat. Le peuple du Canada a été soumis à la même pression et il commence aussi à comprendre ce résultat.

L'honorable député a dit que quelques-uns des Etats se proposaient d'adopter des lois pour empêcher le bœuf abattu à Chicago d'être mis en vente sur le marché aux Etats-Unis et au Canada. Cela n'est pas nouveau. Il y a quelques années, l'Etat de l'Illinois a essayé de faire des lois de ce genre, mais après que le peuple de l'Illinois eût connu la législation projetée, et les efforts des bouchers de cet Etat tendant à faire augmenter le prix de la viande, il s'opposa à cette loi qui ne fut pas adoptée par la chambre. Il craignait de voir se créer un monopole dont il aurait eu à souffrir.

J'attirerai l'attention de la chambre sur la question qui lui est soumise, car les observations de l'honorable préopinant nous ont éloignés du point en litige. Il est évident, pour tous ceux qui se sont occupés des intérêts pécuniaires de la classe agricole du Canada, surtout de celle qui habite les anciennes provinces, que la manière dont nos cultivateurs cultivent leurs terres doit être entièrement changée, et qu'il doit y avoir un changement dans leurs opérations annuelles pour les mettre en état de réaliser des profits. Depuis que le Nord-Ouest est établi, la culture du blé n'est plus rémunératrice dans les anciennes provinces et, en effet, ces dernières subissent la même épreuve par laquelle sont passés les Etats du centre il y a quelques années. Nous n'avons pas oublié le temps où l'Indiana, l'Illinois et le Missouri exportaient de grandes quantités de blé et de maïs. Après un certain temps, ils furent incapables de faire concurrence aux Etats de l'Ouest et, afin de se mettre en état de faire vivre leurs familles, les habitants de ces Etats furent obligés de se livrer à l'engraissement du bétail.

Relativement aux cultivateurs d'Ontario, je suis convaincu que, s'il ne survient pas un changement radical pour les aider à réaliser des bénéfices et à sortir de leur état présent, il en résultera une catastrophe. Ils ne peuvent réellement pas se suffire à eux-mêmes en cultivant et en vendant leurs récoltes. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de se livrer à l'engraissement du bétail et des cochons. Pour s'y livrer avec succès, il faut qu'ils puissent les nourrir à aussi bon marché que possible, et si les cultivateurs obtiennent le maïs en franchise, ils pourront fournir une plus grande quantité de leurs produits.

L'honorable député de Brome (M. Fisher) a parlé du lard fumé. Je vois que, l'année dernière, nous avons exporté du lard fumé pour une valeur de \$360,000, mais nous avons importé le même article, des Etats-Unis, pour une valeur de \$335,000. Nous voulons pouvoir importer notre maïs en franchise, pour l'employer sur nos terres à élever des